

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 3 décembre 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2018-12-321 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2018-12-322 Adoption de l'ordre du jour du 3 décembre 2018

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 3 décembre 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 5 novembre 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Dépôt des états financiers

Résolution : Demande d'autorisation par Ferme Rénavie à la CPTAQ

Adoption du règlement sur les nuisances (2018-RM-SQ-5-6)

Adoption du règlement encadrant l'usage du cannabis (2018-RM-SQ-8)

Résolution : Commande de fenêtre pour salle communautaire

Offre de service : détecteurs de fumée

Résolution : Mandat archivistes

Résolution : Contrat Télébec

Résolution : Demande d'aide financière CERD

Résolution : Adhésion Québec Municipal

Résolution : Détermination du nombre de versements pour taxation

Résolution : Autorisation de paiement des comptes au 31 décembre 2018

Réunion extraordinaire : Budget et règlement taxation 2019

Sécurité publique

Offre de consultant : Plan de mesures d'urgence

Résolution : Demande d'aide financière : Volet 1

Transport routier et voirie locale

Résolution : Déneigement section privée Chemin du Hameau

Suivi : Ponceau du chemin du Lac des Ours

Vente ponceau de plastique

Hygiène du milieu

Suivi : Dossier du site d'enfouissement sanitaire de Disraeli

Suivi : Rencontre avec Gesterra

Urbanisme, environnement, aménagement

Informations : Ligne d'Hydro Québec

Modifications : règlements d'urbanisme

Loisirs et culture

Résolution : Paiement des comptes du 6 novembre au 3 décembre 2018

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2018-12-323 Dispense de lecture du procès-verbal du 5 novembre 2018

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2018-12-324 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2018-12-325 Dépôt des états financiers

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que les élus confirment le dépôt des états financiers requis selon l'article 176.4 du code municipal.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ces documents.

Adoptée.

2018-12-326 Demande d'autorisation par Ferme Rémavie S.E.N.C. à la CPTAQ- Aliénation et lotissement

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède accuse réception de la demande d'autorisation formulée par Ferme Rémavie S.E.N.C. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

Attendu que ladite demande vise le lotissement et l'aliénation par Richard Hamel en faveur de la demanderesse des lots 5 514 651, 5 515 184 et une partie du lot 5 514 628, du Cadastre du Québec, d'une superficie de 52,59 hectares tout en conservant une superficie de 10,12 hectares. L'immeuble visé se situe en partie dans la Municipalité de Ste-Praxède et en partie dans la Municipalité de la Paroisse de Disraeli;

Attendu que cette demande n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture compte tenu que les deux entités créées suite à ce morcellement demeurent viables et qu'elles sont de superficies suffisantes pour la pratique de l'agriculture;

Attendu que la superficie conservée par Monsieur Richard Hamel est de superficie suffisante pour le type d'entreprise qu'il exploite, soit une porcherie-maternité ayant une capacité de 380 à 400 truies;

Attendu que la demanderesse loue déjà du propriétaire l'immeuble visé par la demande;

Attendu que ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité de Ste-Praxède;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Ste-Praxède appuie Ferme Rémavie SENC dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les motifs invoqués ci-dessus.

Adoptée.

2018-12-327 Résolution: Adoption du règlement concernant les nuisances (2018-RM-SQ-5-6)

Attendu que le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Ste-Praxède;

Attendu que le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

Attendu que le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 novembre 2018 et que le projet dudit règlement fut déposé à cette même date;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet du règlement se retrouve dans le livre des règlements de la Municipalité comme si au long récit.

Adoptée.

2018-12-328 Résolution: Adoption du règlement encadrant l'usage du cannabis (2018-RM-SQ-8)

Attendu que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018 ;

Attendu que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire ;

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 novembre 2018 et que le projet dudit règlement fut déposé à cette même date;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2018-RM-SQ-8 encadrant l'usage du cannabis et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet du règlement se retrouve dans le livre des règlements de la Municipalité comme si au long récit.

Adoptée.

2018-12-329 Résolution : Fenêtre salle communautaire

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entreprise Isothermic, pour l'achat d'une fenêtre de la salle communautaire afin d'éliminer l'emplacement actuel de l'ancienne unité de climatisation. Le prix soumis est de : 535,29 \$ plus taxes.

Cependant, avant de procéder à la commande, il y a lieu de communiquer avec Isothermic car nous sommes informés que deux fenêtres devraient être changées puisque deux anciennes unités de climatisation étaient autrefois installées.

Au surplus, il est convenu de joindre Construction Alain Couture afin qu'il nous produise un estimé pour l'installation des deux fenêtres.

Adoptée.

Offre de service : Détecteurs de fumée

Les élus sont informés de la réception d'une offre de service de l'entreprise Alarme R.L. inc. afin de changer les détecteurs d'incendie installés dans l'édifice municipal.

Selon M. Richard Laflamme, environ dix unités seraient à remplacer puisque les détecteurs ont été installés en 2000 et que la durée de vie moyenne de ces appareils est d'environ 13 ans. Le prix soumis est de 80 \$ par appareil.

Ce dossier est reporté en 2019.

2018-12-330 Résolution : Mandat archivistes

Attendu qu'un budget de 2000 \$ avait été inscrit au budget 2018 pour le traitement des archives municipales et le déclassé annuel;

Attendu que les archivistes du Centre d'archives de la Région de Thetford seraient disponibles d'ici la fin de l'année;

Attendu qu'il y a eu omission d'adopter la résolution leur octroyant un mandat de l'ordre de 2000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'octroyer un mandat de 2000 \$ au Centre d'archives de la Région de Thetford, le tout tel que prévu au budget 2018.

Adoptée.

2018-12-331 Résolution : Contrat Télébec

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède doit renouveler le contrat du service Centrex avec la compagnie Télébec pour le service des lignes téléphoniques;

Attendu que nous recevons une offre de cette entreprise à l'effet qu'il serait plus avantageux de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans au lieu d'un terme de cinq ans comme nous avons actuellement;

Attendu que Télébec nous offre un contrat de trois ans au coût de 122,31 \$ par mois, au lieu du montant payé actuellement, lequel s'élève à 254,83 \$ mensuellement;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède désire renouveler le contrat avec Télébec pour trois ans, selon les termes établis de 122,31\$ par mois.

La directrice générale, Mme Josée Vachon, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec Télébec.

Adoptée.

2018-12-332 Résolution : Demande d'aide financière du CERD

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de participer financièrement au Centre d'entraide de la région de Disraeli pour un montant de 250 \$.

Adoptée

2018-12-333 Résolution : Adhésion Québec Municipal

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de renouveler notre abonnement à Québec Municipal, selon un montant annuel de 107,10 \$ plus taxes.

Québec Municipal publie quotidiennement de l'information municipale sur le Web. Tous les élus municipaux et les employés ont accès à ce service.

Adoptée.

2018-12-334 Détermination du nombre de versements pour le paiement des taxes annuelles 2019

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le nombre de versements pour le paiement des taxes soit fixé à quatre pour l'année 2019

Adoptée.

2018-12-335 Autorisation de paiement des comptes au 31 décembre 2018

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le maire et la directrice générale sont autorisés à payer les dépenses de la Municipalité au 31 décembre 2018.

Adoptée.

2018-12-336 Réunion extraordinaire : Budget et règlement taxation 2019

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement que les gens présents sont informés que la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2019 est fixée au lundi, 10 décembre 2019 à 18 h 30.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-337 Offre de consultant : Plan de mesures d'urgence

Attendu le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Attendu que ce règlement édicté par le ministère de la Sécurité publique exige que les municipalités devront s'y conformer d'ici le 9 novembre 2019;

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec offre un programme d'aide financière pour le volet 1 du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres;

Attendu que M. Serge Morin, consultant indépendant, nous propose ses services afin de répondre aux besoins de la Municipalité de Ste-Praxède de se conformer au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation édicté par le ministère de la Sécurité publique;

Attendu que l'offre de service de M. Morin s'élève à 3 960 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'offre du consultant Serge Morin afin qu'il élabore une mise à jour du plan d'intervention d'urgence de la municipalité tel que prévu au règlement du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2018-12-338 Résolution : Demande d'aide financière : Volet 1

Attendu que la Municipalité Ste-Praxède a accepté l'offre de service du consultant M. Serge Morin, afin d'élaborer une mise à jour du plan d'intervention d'urgence de la Municipalité tel que prévu au règlement du ministère de la Sécurité publique;

Attendu que la Municipalité Ste-Praxède souhaite participer au programme d'aide financière élaboré par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour le volet 1 du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres;

Attendu que le projet déposé se chiffre à 5 500 \$ et qu'une aide financière de 4 500 \$ sera obtenue par la municipalité;

Attendu que M. Serge Morin, en collaboration avec la directrice générale, établira l'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique dans les prochains jours;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer que la Municipalité de Ste-Praxède souhaite présenter une demande d'aide à l'agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du Volet 1 et mandate la directrice générale, Madame Josée Vachon, à signer tous les documents requis pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2018-12-339 Résolution : Déneigement section privée Chemin du Hameau

Il est proposé M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Construction Réal St-Laurent pour le déneigement de la section privée du Chemin du Hameau, incluant les virées, le tout pour un montant de 4 850 \$, pour la saison 2018-2019.

Toutes les conditions contenues au contrat déjà en vigueur avec Construction Réal St-Laurent s'appliquent pour cette section privée.

Le déneigement de ce tronçon sera payable, par un versement unique, en janvier 2019.

Adoptée.

Suivi : Installation d'une traverse au Chemin du Lac-des-Ours

Les élus sont informés que l'entreprise Excavations Gagnon & Frères devrait réaliser l'installation de la traverse sur le Chemin du Lac-des-Ours d'ici la fin du mois.

2018-12-340 Vente ponceaux de plastique

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'autoriser la vente des ponceaux de plastique présentement inutilisés par la Municipalité. Ces ponceaux pourraient être utilisés pour les sentiers multifonctionnels aux abords de la Rivière St-François.

Chacun des ponceaux de plastique R-210, mesure 30 pieds de longueur et 36 pouces de diamètre et sont usagés. Ces ponceaux avaient été installés en 2011 à l'intersection du Rang A.

Le conseil autorise le maire fixer le prix afin de finaliser la vente.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

Suivi : Réunion du 21 novembre 2018 : Site d'enfouissement

Les gens présents sont informés du budget du site d'enfouissement sanitaire pour l'année 2019. Une rencontre des municipalités concernées a eu lieu le 21 novembre dernier. Il est convenu d'aller en appel d'offres pour faire déboiser une portion du site et de vendre le terrain qui n'est plus utilisé pour les opérations du site. Chacune des municipalités devra se prononcer sur ces décisions au cours des prochains mois.

Suivi : Rencontre avec Gesterra : 26 novembre 2018

La directrice générale résume la rencontre avec l'entreprise Gesterra lors d'une réunion qui se tenait le 26 novembre dernier, à laquelle les élus municipaux étaient conviés. Le but de cette rencontre était pour nous informer des démarches pour l'implantation de la cueillette du compost et le transport vers le site de compostage de cette entreprise, lequel est situé à St-Rosaire.

Les élus devront prendre une décision quant à leur intention de procéder à la cueillette et au transport des matières de compostage et d'implanter une cueillette supplémentaire.

URBANISME, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT

Informations : Ligne d'Hydro-Québec

Le projet de la ligne électrique entre le Québec et le Maine devrait passer sur le territoire de Ste-Praxède. Le maire et la directrice générale ont été conviés à une rencontre d'information par les représentants d'Hydro-Québec le 21 novembre dernier. Les contribuables concernés par le tracé de la future ligne électrique seront contactés directement par Hydro-Québec pour la signature des servitudes nécessaires.

2018-12-341 Modifications : Règlements d'urbanisme

Attendu que certains articles doivent être modifiés dans nos différents règlements d'urbanisme;

Attendu qu'il y a lieu de préparer un document identifiant les normes ou définitions qui devraient être amendées avant de procéder à la demande de modifications de nos règlements à la MRC des Appalaches;

Attendu qu'il est opportun que l'inspecteur responsable de l'émission des permis soit mandaté pour suggérer aux élus les modifications à apporter;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur responsable de l'émission des permis, M. Robert Blanchette, à soumettre ses recommandations aux élus municipaux quant à différentes modifications aux règlements d'urbanisme.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

2018-12-342 Résolution : Paiement des comptes 3 décembre 2018

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 6 novembre au 3 décembre 2018, laquelle s'élève à 45 189,58 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2018-12-343 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.